



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du Mardi 20 mars 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Cette instance s'ouvre à la veille du CSE qui doit examiner les projets de textes réglementaires définissant les modalités d'épreuves du baccalauréat prévues par la réforme Blanquer. Ces projets sont à l'image de la manière dont le gouvernement aborde le dialogue social dans tous les domaines. Extrêmement précis, figés, ils ferment définitivement la porte au dialogue social que le gouvernement a fait mine de mener dans le cadre des consultations conduites par Monsieur Mathiot et des rencontres bilatérales organisées par Monsieur le Ministre.

En accroissant le recours au contrôle continu, cette réforme fait du bac un diplôme local renforçant la logique de reproduction sociale dont les élèves des lycées défavorisés feront les frais. Elle met fin au bac comme examen terminal, national et anonyme garantissant un horizon commun à tous les élèves, et ouvrant l'accès aux études universitaires. Le bac Blanquer marque aussi la liquidation des filières technologiques en gommant en partie la dimension technologique, entre autres par la réduction à deux du nombre d'épreuves de disciplines technologiques. Il donne une place inacceptable au chef d'établissement, chargé de déterminer la note des élèves au titre du contrôle continu au mépris des évaluations réalisées et corrigées par les enseignants. La perspective de l'imposition de progressions communes pour s'adapter au calendrier du nouveau bac constitue une entrave à la liberté pédagogique. La multiplication des épreuves en cours d'année va considérablement accroître le temps consacré à l'évaluation au détriment des moments consacrés aux apprentissages.

Cette réforme du bac pilote la réforme du lycée à venir, un lycée modulaire où les filières disparaîtraient, et où il faudra être à même de naviguer dans un parcours d'initié pour arriver à bon port. Avec Parcoursup, elle forme un ensemble d'une redoutable cohérence qui conduira à une régression inédite en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. A l'heure où Madame la Ministre se targue de la création de 220 000 places supplémentaires dans le Supérieur, dont 3000 en Ile de France quand notre seule académie attend 3416 élèves supplémentaires dans tout le post-bac, cette procédure complexe, aux contours mouvants et peu respectueuse du cadre réglementaire a déjà mis en difficulté bon nombre d'élèves et leurs familles tout particulièrement ceux dont les familles sont les plus éloignées de l'école. Elle a et provoqué la surenchère de services payants facturés jusqu'à 900 euros. Les textes réglementaires, enfin parus, plusieurs mois après le début de la procédure, comportent des dispositions scandaleuses comme la sortie pure et simple de l'application des élèves dans certaines hypothèses de non confirmation des vœux.

La FSU dénonce ces projets régressifs pilotés par la volonté de se plier à des impératifs budgétaires et idéologiques : tri social à l'entrée à l'Université plutôt que création des places nécessaires pour permettre l'accès de tous à l'enseignement supérieur, instauration d'une réforme du lycée qui est aussi un moyen de supprimer les postes d'enseignants nécessaires à la contribution de l'Education Nationale aux 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires annoncées par Emmanuel Macron.

Notre département n'est d'ailleurs pas épargné par la logique budgétaire qui prévaut en matière de politiques éducatives. Après plusieurs années d'augmentation massive des effectifs dans le second degré, les créations de postes décidées sous le gouvernement Hollande n'ont pas suffi à enrayer la dégradation des conditions d'enseignement dans nos établissements. Alors qu'il faudrait des créations de postes massives pour diminuer significativement le nombre d'élèves par classe et d'améliorer les conditions de travail et d'étude, 100 postes seront supprimés à la rentrée 2018, contre 98 créations, soit une balance négative de - 2 postes.

En lycée, dans notre département comme dans d'autres, l'impossible gestion des effectifs se fait au détriment de toute volonté de mixité sociale, en transférant des filières professionnelles, alors même que ce sont les élèves les moins mobiles qui y sont inscrits. Il y a ainsi fort à craindre que des élèves

susceptibles de s'inscrire dans les filières tertiaires du Lycée Van Gogh ne soient pas en mesure de se rendre au Lycée Vaucanson

En collège, la volonté affichée du Ministère d'assouplir la réforme du collège afin, entre autres, de redonner du souffle aux Lettres Classiques apparaît désormais clairement comme un effet d'annonce médiatique : 5 postes seront supprimés à la rentrée 2018, suppressions qui viennent se cumuler avec les 21 suppressions décidées depuis la rentrée 2015 et la mise en place de la réforme du collège. La FSU dénonce la disparition totale de l'enseignement des Lettres Classiques dans des établissements où il existe une demande de la part des élèves et des familles, à l'instar du collège Paulhan de Sartrouville. Les suppressions de postes se poursuivent également en Allemand (moins deux postes) et en Technologie, avec là aussi un effet cumulatif sur plusieurs années qui s'avère dévastateur pour ces disciplines, tout particulièrement frappées par la crise de recrutement.

— Nous nous inquiétons du nombre croissant de postes annoncés comme vacants, dans des disciplines jusque là relativement épargnées par rapport aux départements voisins, et qui risquent fort de ne pas être pourvus à l'issue du mouvement intra-académique, en raison de la pénurie d'enseignants. Les chiffres sont préoccupants : 83 postes vacants, soit 25 de plus qu'à la dernière rentrée, 45 postes vacants en Lettres Modernes (+ 26), 44 en Anglais ... Les établissements les plus touchés sont, sans surprise, les lycées professionnels et les collèges classés en éducation prioritaire, à l'instar du collège Jean Vilar des Mureaux où 10 postes étaient restés vacants à la rentrée 2017, et pourraient le demeurer en septembre prochain. Pour la FSU, il est nécessaire de mener une politique volontariste d'amélioration des conditions de travail en éducation prioritaire, qui pourrait passer, entre autres, par l'extension de la pondération aux établissements classés REP.

Nous dénonçons les expédients divers auxquels sont contraints certains chefs d'établissement pour parer aux difficultés de recrutement : suppression des doublons en technologie afin de limiter les besoins dans cette discipline, compléments de service hors discipline, maintien de BMP 18 heures afin de conserver un personnel TZR dont les compétences, réelles ou supposées correspondent aux besoins particuliers de l'établissement ... tout ceci au mépris de nos statuts, des règles du mouvement et des préférences exprimées par les personnels TZR au moment de la phase d'ajustement.

La pénurie d'enseignants se traduit par ailleurs par un recours massif à des personnels contractuels, souvent mal accompagnés dans leur formation et l'exercice du métier, et contraints à la précarité. S'il est indispensable de revaloriser nos professions afin de favoriser les recrutements, il est également nécessaire de créer des chaires en UPE2A au lieu de recourir à des BMP, de rendre plus attractif le CAPLP et le CAPET de Biologie Santé Environnement afin de favoriser le recrutement de personnels titulaires.

Les professeurs-documentalistes, les CPE, les personnels administratifs, infirmiers et sociaux, les personnels de direction sont essentiels au quotidien dans les établissements. Pourtant, aucune création de poste n'est prévue pour ces catégories de personnels. S'agissant des assistantes sociales, nous soulignons l'urgence qu'il y a à renforcer les services sociaux alors que les inégalités économiques et sociales s'aggravent dans certains territoires de notre département.

Après plusieurs mois d'attente, le dialogue social engagé avec les responsables des services et du Rectorat a bien commencé lors du dernier groupe de travail. Nous espérons qu'il se poursuivra.

Des créations de postes de PsyEN seraient également nécessaires, d'autant qu'il y a eu, depuis 2008, 9 suppressions de postes de directeurs de CIO. Nous rappelons la situation préoccupante du CIO de Mantes la Jolie, toujours en travaux depuis l'incendie accidentel de décembre 2017, et toujours fermé au public

Alors que nous défendons dans cette instance un service public d'éducation de qualité, les annonces de réforme dans la fonction publique dessinent un projet de société où les services publics sont affaiblis par les suppressions de postes annoncées et par la remise en cause du statut des fonctionnaires. Nous dénonçons les attaques contre le paritarisme, en particulier le projet de fusion des CT et des CHSCT, qui risquent de diluer les compétences de chacune de ses instances et

d'amoinrir à terme la qualité du travail que nous réalisons en ce moment même autour de cette table. La FSU dénonce ces projets et réaffirme son attachement à un statut des Fonctionnaires renforcé, dans un contexte où notre société, traversée par des inégalités multiformes, a plus que jamais besoin de services publics et de Fonctionnaires. Une politique salariale ambitieuse s'impose à rebours des mesures injustes et teintées de provocations annoncées par le gouvernement (journée de carence, gel du point d'indice, report du PPCR).

Les cheminots sont la cible des mêmes mises en cause : leur statut est pointé de manière mensongère comme la cause de tous les maux, sans que ne soit jamais posée la question du sous-investissement chronique des pouvoirs publics. La FSU soutiendra les mobilisations des cheminots des prochaines semaines.

La FSU se veut porteuse d'un projet de société plus juste et solidaire dans lequel s'inscrit pleinement son projet éducatif. C'est pourquoi elle appelle les personnels des collèges et des lycées à participer massivement à la grève et à la manifestation du 22 mars pour :

- la défense de la fonction publique et du statut général des fonctionnaires ;
- un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agents une amélioration significative de leurs salaires ;
- des discussions pour un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension.